

Conditions générales

Camp de vacances d'hiver

Prémisses :

- Le/La participant·e ou l'un de ses parents doit avoir la nationalité suisse.
- Le/La participant·e doit être domicilié·e à l'étranger.
- **Limite d'âge**
 - La limite d'âge inférieure est de 10 ans; les participant·e-s doivent avoir atteint cet âge avant ou pendant le camp. La participation d'enfants plus jeunes est exclue.
 - La limite d'âge supérieure pour les participant·e-s est de 14 ans. Une exception est faite pour les participant·e-s qui atteindront l'âge de 15 ans dans les trois mois précédant le début du camp.
 - Les jeunes âgés de plus de 15 ans peuvent s'inscrire à un camp d'hiver de [Swiss Community - Organisation des Suisses de l'étranger](#).
- Le/la participant·e doit être fluent dans au moins l'une des cinq langues (allemand, anglais, français, italien ou espagnol).
- Intérêt pour le fonctionnement du camp de vacances et le programme proposé.
- Une certaine autonomie: l'enfant doit par exemple être capable de s'occuper lui-même de ses vêtements et de son hygiène quotidienne et de faire passer ses propres besoins après les exigences de la vie en communauté du camp.
- Les parents doivent être prêts à confier leur enfant sereinement à l'**encadrement de l'équipe de moniteur·rice·s**.

Points importants pour la procédure d'inscription :

- Les inscriptions pour nos camps de vacances se font sur notre [site internet](#).
- La date finale des inscriptions est le 30 septembre. Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée.
- Juste après l'inscription, les documents suivants doivent être envoyés à info@sjas.ch: Copie du passeport suisse (ou toute autre confirmation de la citoyenneté suisse), copie de la carte d'assurance maladie.
- Une confirmation est envoyée après la réception de l'inscription et des documents décrits ci-dessus, cela pour permettre l'organisation immédiat du voyage en Suisse. Le voyage en Suisse est à la charge des parents. Les enfants se rencontrent à l'aéroport de Zurich. Tu recevras toutes les

informations détaillées d'ici fin d'octobre.

- Pour des raisons justifiées, l'organisation se réserve le droit d'annuler les activités jusqu'à six semaines avant la date prévue.
- Le paiement des frais de participation est dû 30 jours après l'émission de la facture.
- En l'absence de retour d'information ou en cas de non-envoi des documents requis/paiements jusqu'à deux mois avant le début du camp de vacances, la FESE annule l'inscription et facture les frais d'annulation applicables en totalité.

Frais d'annulation :

- A partir de la confirmation jusqu'à 3 jours après la confirmation = pas de frais d'annulation,
 - A partir de 4 jours après la confirmation jusqu'au 30 septembre = 50 % du prix total;
 - A partir du 30 septembre jusqu'à 15 jours avant le programme = 75 % du prix total;
 - 14 à 0 jours avant le programme = 100 % du prix total.
 - En cas d'annulation de la participation d'un enfant avec une réduction totale de la contribution, des frais d'annulation d'au moins CHF 200.- doivent être payés. Les réductions liées au voyage doivent être entièrement remboursées en cas d'annulation.
 - En cas de refus de paiement, la FESE suspend la participation de l'enfant jusqu'à ce que les coûts engagés soient entièrement payés.
 - L'annulation d'un camp de vacances par la FESE n'entraîne aucuns frais d'annulation.
- Pas de remboursement possible si le participant ou la participante quitte avant la fin du camp de vacances programme. En cas d'empêchement de participation à la dernière minute (quelle qu'en soit la raison), la FESE ne rembourse aucuns frais. Si tu souhaites t'assurer pour ce cas de figure, veux-tu prendre contact avec ton assureur ou ton prestataire de voyage.

Obligation des participant.e.s :

Tout enfant participant à un camp de vacances de la FESE s'engage à s'intégrer dans la communauté du camp de vacances, à participer au programme et à respecter les règles en vigueur dans le camp de vacances. Nous ne tolérons ni violence (verbale ou physique) ni aucun autre comportement abusif. Toute détérioration matérielle présumée, toute consommation de drogue et toute utilisation abusive d'ordinateurs, tablettes ou téléphones portables (en particulier la consultation de sites pornographiques) sont strictement interdites. **En cas d'infraction, les enfants peuvent être renvoyés chez eux.**

Questions de droit :

- En cas de litige, le for est à Berne. Le droit suisse est applicable.
- En s'inscrivant, le/la participant·e et ses représentant·e·s légaux acceptent le traitement de leurs données personnelles, notamment pour organiser nos camps de vacances, selon notre [politique de confidentialité](#).
- En s'inscrivant, le/la participant·e et ses représentant·e·s légaux comprennent et acceptent que des photos et des vidéos des participant·e·s seront réalisées durant le camp de vacances et qu'elles pourront être utilisées sur nos sites internet et des réseaux sociaux ainsi que sur nos imprimés promotionnels tels que brochures, flyers, etc. Bien entendu, nous veillerons à n'utiliser que les photos qui respectent la personnalité du/de la participant·e. En cas de refus, celui-ci doit impérativement être signalé par écrit à info@sjas.ch avant le camp de vacances.

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)

Alpenstrasse 24

3006 Berne

Suisse

Tél. +41 (0)31 356 61 16

info@sjas.ch / www.sjas.ch